



☎ : 03.26.67.54.99

✉ : mairiechepy-marne@wanadoo.fr

Compte rendu de la séance de conseil municipal du 07 avril 2015

Etaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine., VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, PRIEUR Christelle, VEDANI Lionel, WEBER Patrice, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent et excusé : BALOURDET Patrice.

A été élue secrétaire : Mme MENISSIER Martine.

DELIBERATIONS :

N° 1245/2015 – Approbation du compte Administratif 2014 :

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Gérard VILLE, Président de séance et doyen de l'assemblée délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Jérôme ROUSSINET, Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice correspondant :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

		Dépenses	Recettes	Solde
<i>Section de</i>	Résultat 2014	132 901.82	219 946.93	87 045.11
<i>Fonctionnement</i>	Résultats Antérieurs	0	180 633.83	180 633.83
	Résultat à affecter			
<i>Section</i>	Résultat 2014	75 958.58	174 006.98	98 048.4
<i>D'investissement</i>	Résultats antérieurs	88 119.46	0	88 119.46
	<i>Solde global d'exécution</i>	296 979.86	574 587.74	277 607.88
Restes à réaliser fin 2014		44 590.30	0	44 590.30
Résultats cumulés		341 570.16	574 587.74	233 017.58

N° 1246/2015 – Approbation du compte de gestion 2014 :

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacune des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 1247/2015 – Affectation du résultat :

Le Conseil Municipal,

En application de l'article de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le 07 avril 2015, le compte administratif 2014, qui présente

- un excédent de fonctionnement d'un montant de 267 678.94€
- un excédent d'investissement d'un montant de 9 928.94€

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution positif de 87 045.11 €
- un solde négatif de restes à réaliser de 44 590.30 € entraînant un besoin net de financement de 34 661.36 €

Décide sur proposition de Monsieur le Maire d'affecter au budget de l'exercice 2014 le résultat comme suit :

- report en section de fonctionnement (ligne 002 recettes) de la somme de 233 017.58€

N° 1248/2015 – Vote du Budget 2015:

Le Conseil Municipal, après délibération établit et vote le budget pour l'exercice 2015, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- section investissement : 318 857.30 €
- section fonctionnement : 453 287.82 €

N° 1249/2015 – Vote des subventions :

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité, après délibération, de verser les subventions suivantes :

A S C J C Chepy.....	3 500 €
Amicale des sapeurs pompiers de Chepy...	700 €
Harmonie les Enfants de la Marne.....	200 €
A C C A de Chepy.....	200 €
École de musique intercommunale.....	435 €
Familles Rurales (Moncetz-Sarry).....	220 €
A D M R (Marne-Soude-Coole).....	200 €
Comité RN 44 à Chepy.....	150 €
Chénevières	100 €
Prévention Routière.....	150 €
FNACA.....	100 €

N° 1250/2015 – Vote des taux d'impositions :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe les taux d'imposition pour l'année 2014 comme suit :

TAXES	TAUX 2014	TAUX 2015	BASES 2015	PRODUIT
Habitation	13,46%	13,46%	377 300	50 785
Foncier bâti	16,72%	16,72%	231 800	38757
Foncier non bâti	18,27%	18,27%	41 400	7 564
CFE	11,86%	11,86%	20 100	2384
				99 490

Les taux d'imposition restent inchangés par rapport aux taux de l'année précédente.

N° 1251/2015 – Augmentation des heures de travail de la secrétaire de Mairie :

Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi de Secrétaire de Mairie permanent, à temps non complet (15 heures hebdomadaires) afin d'en augmenter de 2 heures le temps effectif de travail. Car il apparaît que suite à une réorganisation des modalités de travail, la charge de ce dernier est devenue plus importante.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE

après avis favorable du Comité Technique qui se prononcera le 19 juin 2015

- la suppression, d'un emploi permanent à temps non complet (15 heures hebdomadaires) de Secrétaire de Mairie,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent de Secrétaire de Mairie à temps non complet (17 heures hebdomadaires)

N° 1252/2015 – Emploi CDD – Accroissement de travail :

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'agent technique de 2^{ème} classe (Agent d'entretien communal) à temps non complet pour assurer les missions d'entretien et d'aménagement dans la commune et notamment pour effectuer l'aménagement et l'agencement de l'aire de jeux prévu pour les plus petits. Les horaires et périodes de travail seront fixés par la commune en fonction des besoins.

N° 1253/2015 – Nouveau tarifs – location Salle des Fêtes Roger ROBERT :

Le maire rappelle à l'ensemble des Conseillers que la Salle des fêtes de Chepy est souvent sollicitée et que pour satisfaire toutes les demandes il a été demandé à l'ASCJC d'établir son planning de demandes de réservations 6 mois à l'avance, prévoyant notamment les tournois de Ping-Pong qui ont lieu souvent le vendredi soir.

Pour ne pas pénaliser les personnes louant la salle des fêtes du vendredi soir 18h au dimanche soir 18h, Monsieur le Maire demande à ce qu'un tarif supplémentaire soit créé pour les locations du samedi matin 8h00 jusqu'au dimanche soir 18h00.

A l'unanimité Le Conseil Municipal

Décide

que le nouveau tarif est de 275€ pour les habitants de Chepy et de 550€ pour les personnes habitant l'extérieur. Ces tarifs rentrent en application dès la prise en compte des prochaines locations.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Le Maire dresse un bref compte rendu de la dernière réunion concernant la révision de notre POS en PLU et informe l'ensemble des Conseillers que la prochaine réunion aura lieu le 22 avril 2015.

Le nouveau Préfet de la Marne ayant pris ses fonctions, Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'une demande de réunion, avec l'ensemble des maires des communes concernés par la déviation de la RN 44, lui a été adressée.

Monsieur le Maire informe également que des travaux de réfection divers au sein de l'église seront lancés en plusieurs tranches. Nous sommes dans l'attente de devis.

Un point est également fait par Madame RENAULT, concernant l'organisation de la 1^{ère} brocante qui aura lieu dans le village le 16 mai 2015. L'implication, la réactivité et le volontariat des Chepyots fait beaucoup avancer le projet.

Le Maire,

J. ROUSSINET.